

Quatre cent dix-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 24 avril 2017, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Aménagiste	M. Philippe LeBel
Agente de développement territorial	Mme Catherine Durocher
Coordonnateur équipements récréotouristiques et au développement de loisirs	M. Sylvain Valiquette
Conseiller au développement économique secteur touristique et culturel	M. Marc Cantin
Conseiller au développement économique secteur commerce et services	M. Alain Blanchet
Technicien en géomatique	M. Jean-Philippe Vignola
Conseillère en gestion des matières résiduelles et développement durable	Mme Karine Thibault
Technicienne comptable	Mme Eugénie Cadieux

**INVITÉS**

Roy, Desrochers, Lambert	M. Joël Minville
Vita Sources	M. Éric Dion

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

**MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

M. Grimard informe les membres du conseil de l'absence de la conseillère de Wotton, Mme Katy St-Cyr, pour des obligations professionnelles.

**2017-04-9833**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**2017-04-9834**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2017, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2017 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**2017-04-9835**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 AVRIL 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 12 avril 2017, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
 appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 12 avril 2017 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**INVITÉ**

**2017-04-9836**  
**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2016 – MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2016 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le rapport financier pour l'année 2016 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

Le préfet, M. Hugues Grimard, souligne l'excellent travail du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et son équipe pour la bonne gestion des finances de la MRC.

**2017-04-9837**  
**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2016 – SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2016 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le rapport financier pour l'année 2016 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

**SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

**Calendrier des rencontres – avril, mai et juin 2017**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril, mai et juin 2017 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

**CORRESPONDANCE****DEMANDES D'APPUI****MUNICIPALITÉ DE POINTE-LEBEL – DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui. Toutefois, elle sera transmise aux municipalités puisqu'elle concerne une responsabilité municipale.

**CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT****MAMOT – UNE GAMME ÉLARGIE DE SERVICES GRÂCE AU NOUVEAU BUREAU DE SERVICES QUÉBEC À MAGOG**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que dans une correspondance de M. Pierre Poulin, de la direction régionale de l'Estrie du MAMOT, ce dernier fait part d'une information de la direction régionale de Services Québec et de la direction régionale d'Emploi-Québec en Estrie à l'effet que le Centre local d'emploi de Magog est devenu le premier bureau de Services Québec offrant une gamme élargie de services. Des services d'emploi et de solidarité sociale, des services d'aide aux entreprises ainsi que des services liés à l'assermentation y seront offerts. En fait, Services Québec sera la porte d'entrée pour obtenir des services gouvernementaux du Québec simplifiés pour les citoyens et les entreprises. Il est également annoncé que d'autres bureaux de Services Québec seront déployés dans les régions dans les prochains mois.

**ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS****PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM****2017-04-9838****ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT MONT-HAM**

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement de loisirs, M. Sylvain Valiquette, présente les états financiers au 31 décembre 2016 et les prévisions budgétaires 2017 de Développement Mont-Ham. Le rapport d'activité annuel 2016 est également déposé.

M. Valiquette informe que Développement Mont-Ham a reçu une reconnaissance dans la catégorie «Rayonnement régional» du 31<sup>e</sup> Gala reconnaissance Estrie 2017 de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Sur une proposition de M. Jean Roy, il est proposé d'adresser une lettre de félicitations aux employés du Parc régional du Mont-Ham pour le travail d'équipe qui a été récompensé lors du 31<sup>e</sup> Gala reconnaissance Estrie 2017 de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité.

**2017-04-9839****LAC-À-L'ÉPAULE ROUTE DES SOMMETS – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources ainsi que les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud sont membres de la Route des Sommets;

CONSIDÉRANT que la Route des Sommets organise le 5 mai prochain, un lac-à-l'épaule pour une «Réflexion sur le plan de mise en valeur et de développement quinquennal 2018-2013 de la Route des Sommets»;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire y déléguer des représentants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

Que la MRC des Sources délègue les représentants suivants pour la représenter:

- Pour les élus et les municipalités membres de la Route des Sommets : M. Claude Dupont;
- Pour le Parc régional du Mont-Ham : M. Sylvain Valiquette;
- Pour la MRC des Sources : Mme Johanie Laverdière.

Adoptée.

**CENTRE TOURISTIQUE RÉGIONAL****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE COMITÉ TOURISTIQUE DES SOURCES, 25 AVRIL**

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement de loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle du Comité touristique des Sources se tiendra le 25 avril prochain.

M. Valiquette remet aux membres du conseil le Guide touristique de Tourisme des Sources 2017-2018.

**ROUTE VERTE**

Aucun sujet.

**LOISIRS****CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE**

M. Éric Dion, de Vita Sources, informe les membres du conseil qu'il a débuté le mandat de responsable de la coordination régionale de l'offre loisirs tel que défini dans l'entente entre la MRC et la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources – volet loisirs. Il remplace donc M. Sylvain Valiquette au Conseil sport loisirs de l'Estrie. Il participera à l'assemblée générale annuelle du Conseil le 25 mai prochain.

**SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2017**

M. Éric Dion dépose le cahier spécial Camps de jour 2017 publié par le Conseil sport loisirs de l'Estrie où sont présentées diverses informations, événements ainsi que l'offre de formation 2017 pour les gestionnaires, les formateurs, les coordonnateurs, les animateurs et les accompagnateurs.

Une formation en secourisme aura lieu à la MRC de Sources (salle Madeleine-Lamoureux) le 21 mai 2017. La date limite d'inscription est le 12 mai 2017. Ce programme est destiné au personnel en camp de jour et est offert par SOS Secours. D'une durée de 8 heures, il vise à préparer le personnel à réagir à l'ensemble des situations d'urgence pouvant survenir lors des activités et à le rendre apte à porter secours rapidement et efficacement. La formation en RCR est dispensée selon les normes de la Fondation des maladies du cœur du Québec. La certification est d'une durée de 3 ans.

Une formation en animation est aussi offerte les 9 et 10 juin, à la MRC des Sources, pour le niveau 1 (durée de 13 heures) et le niveau 2 (durée de 5,5 heures).

Des rencontres d'échanges entre les gestionnaires sont également organisées selon la dynamique et les besoins des territoires (MRC). Ces rencontres sont planifiées au printemps et elles permettent d'échanger sur des problématiques et de trouver des pistes de solutions.

## **PROJET QUÉBEC EN FORME ET FINALITÉ**

M. Éric Dion confirme que le programme Québec en forme prendra fin en mars 2018 et la coordination se terminera en décembre 2017.

La transition se fait sous forme de formation dans les classes de la MRC et le transfert d'outils permettra aux responsables de poursuivre l'expertise développée au fil des ans pour les saines habitudes de vie.

M. Dion mentionne également que des bacs à jeux sont disponibles dans les parcs municipaux. Ces bacs contiendront des outils et des jeux tels que ballon, raquettes de tennis, etc. Un tel bac sera aussi disponible à l'OMH.

M. Dion informe les membres du conseil que deux projets en collaboration avec Vita Sources sont en nomination au Gala des saines habitudes de vie estrien qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin prochain au Théâtre Granada de Sherbrooke. La Polyvalente l'Escale est nommée dans la catégorie «Amélioration du milieu de vie», et l'École la Passerelle est en nomination dans la catégorie «Favoriser l'accessibilité». Le Gala des saines habitudes de vie est d'abord un outil de reconnaissance pour les partenaires, afin de souligner leurs actions et de les motiver à poursuivre, faire connaître leurs initiatives et leurs réalisations et de rayonner au sein du réseau et dans la communauté. Il s'agit également d'un moment pour réseauter avec des gens qui gravitent dans le milieu des saines habitudes de vie, de créer des liens et de faciliter les échanges.

## **CAPSULES RADIO**

M. Éric Dion mentionne que depuis le mois d'octobre dernier, Vita Sources a des capsules radio afin de promouvoir les saines habitudes de vie et ce, par les médias traditionnels et sociaux. Les capsules radio font connaître l'ABC des saines habitudes de vie et fait la promotion des actions sur le territoire.

## **REPRÉSENTATION LOCALE ET ESTRIENNE**

Avec la fin du programme Québec en forme, M. Dion ajoute qu'il faut penser à l'intégration des plans d'intervention de la Table jeunesse et de la Collectivité contre la pauvreté. La Fondation André Chagnon offre une aide financière pour la réflexion dans la MRC des Sources afin de rejoindre les différents milieux qui seraient intéressés à l'intégration des plans d'intervention.

## **TOURISME ET CULTURE**

### **TOURISME**

**2017-04-9840**

### **NOMINATION DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ TOURISTIQUE DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et le Comité touristique des Sources, ont signé un protocole d'entente pour le développement touristique;

CONSIDÉRANT que dans le protocole, il est mentionné que le conseil d'administration de l'organisme sera composé de sept membres, soit cinq élus parmi les entreprises membres du comité touristique et deux représentants nommés par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources nomme M. Georges-André Gagné de Danville et Mme Marie-Pierre Therrien de Saint-Adrien à titre de représentants de la MRC des Sources, pour un mandat de deux (2) ans, au sein du conseil d'administration du Comité touristique des Sources.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **RURALITÉ**

Aucun sujet.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

Aucun sujet.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

**2017-04-9841**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Rendez-vous des écomatériaux, édition 2017**

**PROMOTEUR : MRC des Sources**

**(Projet FDT-2017-K)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la réception de la demande de financement au Fonds de développement du territoire, Fonds régional du projet *Rendez-vous des écomatériaux, édition 2017*, présentée par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2017-K Rendez-vous des écomatériaux, édition 2017*, présenté par la MRC des Sources, répond aux objectifs *Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu, Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC et Développer des compétences, des savoirs locaux et de la formation en lien avec les spécificités entrepreneuriales, sociales et culturelles du territoire* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux l'objectifs stratégiques *Promotion de la culture entrepreneuriale, Augmentation du nombre d'entreprises de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation, Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation, Développement d'une identité favorisant la fierté locale et Conscientisation des entreprises au développement durable* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet représente une opportunité intéressante pour promouvoir le développement d'une filière émergente et priorisée de notre territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC bénéficieront des retombées du projet sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 15 000 \$ effectuée par la MRC des Sources auprès du Fonds de développement du territoire – Fonds régional pour un projet totalisant 64 650 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds régional représente 23 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2017-K Rendez-vous des écomatériaux, édition 2017* présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 15 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 23 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 500 \$) lors de l'adoption du projet

- 50 % (7 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un document définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2017-04-9842**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Cahier spécial de l'Étincelle**

**PROMOTEUR : MRC des Sources**

**(Projet FDT-2017-L)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la réception de la demande de financement au Fonds de développement du territoire, Fonds régional du projet *Cahier spécial l'Étincelle*, présentée par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2017-L Cahier spécial l'Étincelle*, présenté par la MRC des Sources, répond aux objectifs *Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu*, et *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux l'objectifs stratégiques *Promotion de la culture entrepreneuriale, Amélioration des liens des entreprises avec la communauté, Développement d'une identité favorisant la fierté locale et Amélioration de l'image médiatique* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet représente une opportunité intéressante pour promouvoir la région ainsi que les entreprises de notre territoire auprès de la communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC bénéficieront des retombées du projet sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 3 839 \$ effectuée par la MRC des Sources auprès du Fonds de développement du territoire – Fonds régional pour un projet totalisant 10 111 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds régional représente 38 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2017-L Cahier spécial l'Étincelle* présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 3 839 \$ ou correspondant à un apport maximal de 38 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 919,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 919,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un document définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2017-04-9843**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Circuit des saveurs et des savoir-faire, édition 2017**

**PROMOTEUR : Comité touristique des Sources**

**(Projet FDT-2017-M)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la réception de la demande de financement au Fonds de développement du territoire, Fonds régional du projet *Circuit des saveurs et savoir-faire, édition 2017*, présentée par le Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2017-M Circuit des saveurs et des savoir-faire, édition 2017*, présenté par le Comité touristique des Sources, répond aux objectifs *Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu et Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux l'objectifs stratégiques *Promotion de la culture entrepreneuriale, Amélioration des liens des entreprises avec la communauté, Développement d'une identité favorisant la fierté locale et Amélioration de l'image médiatique* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet représente une opportunité intéressante pour promouvoir les entreprises agricoles et agrotouristiques de notre territoire auprès de la communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC bénéficieront des retombées du projet sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 6 000 \$ effectuée par le Comité touristique des Sources auprès du Fonds de développement du territoire– Fonds régional pour un projet totalisant 20 750 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds régional représente 29 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2017-M Circuit des saveurs et savoir-faire, édition 2017* présenté par le Comité touristique des Sources pour un montant maximum de 6 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 29 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **2017-04-9844**

#### **FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ – FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources assume sa pleine compétence en développement économique notamment en faisant la promotion de l'entrepreneuriat, en offrant un service de soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources peut soutenir financièrement des entreprises notamment par l'attribution de subventions et de prêts;

CONSIDÉRANT que le Fonds local d'investissement (FLI) représente le principal outil financier de la MRC des Sources pour soutenir les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT dans le dernier budget, le Plan économique du Québec prévoit élargir le réseau des fonds locaux de solidarité (FLS) dans les 35 MRC non couvertes dans la province. Pour ce faire, le gouvernement, par l'entremise de la FQM, s'engage à verser 3,5 millions de dollars pour financer un maximum de 35 nouveaux fonds locaux de solidarité ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources n'est pas couverte par un FLS et qu'elle a besoin d'ajouter un outil financier important afin de poursuivre sa diversification économique ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que chaque nouveau fonds atteindra une taille de 900 000 \$, soit 750 000 \$ en provenance du Fonds de solidarité FTQ, 100 000 \$ du gouvernement du Québec et 50 000 \$ du milieu local ;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du Fonds de solidarité FTQ-Fonds locaux de solidarité (FTQ) a été faite auprès du Comité de développement économique de la MRC des Sources et que ce dernier recommande favorablement à la MRC la mise en place d'un FLS ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources dépose auprès du Fonds de solidarité de la FTQ un dossier de candidature pour la création d'un Fonds local de solidarité.

Adoptée.

### **2017-04-9845**

#### **REDDITION DE COMPTE – MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME 2016-2017**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a réalisé l'entente de service avec le Centre local d'emploi d'Asbestos pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la MRC s'était engagée à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer la reddition de compte de l'entente de service 2016-2017 à déposer au Centre local d'emploi d'Asbestos.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **APPEL DE PROJETS DU MIDI – ACCEPTATION DE PROJET**

L'agente de développement territorial, Mme Catherine Durocher, annonce aux membres du conseil que le projet déposé conjointement entre les MRC des Sources, de Coaticook, du Val-Saint-François et de Memphrémagog au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre de l'appel de projets Mobilité-Diversité a été accepté. Des informations supplémentaires concernant la mise en place du projet devraient être connues prochainement.

### **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

#### **2017-04-9846**

#### **COMITÉ D'ADMISSION DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DES SOURCES - NOMINATION DE L'OFFICIERE DÉLÉGUÉE À L'ADMISSION, MME ANDRÉANNE LADOUCEUR**

CONSIDÉRANT la prise de compétence en transport adapté par la MRC des Sources le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4.2 et 4.3 de la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, l'organisme mandataire en transport adapté, en l'occurrence la MRC des Sources, est responsable de la mise sur pied et du fonctionnement du Comité d'admission en transport adapté de la MRC des Sources, dont la nomination de l'officier(e) délégué(e) à l'admission représentant l'organisme mandataire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la prestation de services de transport adapté, la MRC des Sources détient une entente de gestion avec l'organisme Transbestos qui se charge de la prestation de services en transport adapté et en transport collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le comité d'admission en transport adapté se charge d'évaluer et d'approuver les demandes d'admission en transport adapté en appliquant les dispositions prévues à la Politique d'admissibilité au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC juge pertinent que l'officier(e) délégué(e) à l'admission représentant l'organisme mandataire ait une connaissance approfondie de la thématique et du fonctionnement de l'organisme offrant les services de transport en la matière :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources nomme la coordonnatrice/chargé de projet de l'organisme Transbestos, Mme Andréanne Ladouceur, officière déléguée à l'admission représentante de l'organisme mandataire auprès du Comité d'admission en transport adapté de la MRC des Sources;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Adoptée.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet.

## **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

### **RÈGLEMENT 234-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 129-2005 – DÉROGATION POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT P-06350 DANS LA PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET-SUD-OUEST, CHEMIN CRAIG À DANVILLE – ENTRÉE EN VIGUEUR**

L'aménagiste, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil que le MAMOT a confirmé l'entrée en vigueur, le 22 mars 2017, du règlement 234-2016 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 129-2005 – dérogation pour la reconstruction du pont P-06350 dans la plaine inondable de la rivière Nicolet-Sud-Ouest, chemin Craig à Danville.

#### **2017-04-9847**

### **AVIS DE LA MRC DES SOURCES AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROJETS D'AGRANDISSEMENT DES ÉRABLIÈRES ACÉRIQUES DANS LE PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

CONSIDÉRANT que le Mont-Ham est l'un des principaux éléments récréotouristiques à caractère régional de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire consolider cet attrait majeur qu'est le Mont-Ham, entre autres, en permettant que soit bonifiée l'offre de façon à attirer de nouveaux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire aussi que soient rendues plus accessibles les terres situées aux alentours du Mont-Ham, de la Forêt de Ham et du Lac à la Truite, particulièrement pour des fins récréotouristiques;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2007, la MRC des Sources déclarait officiellement son intention, par la résolution 2007-11-6131, de créer un parc régional avec l'objectif de mettre en valeur le potentiel récréotouristique majeur et de conserver le patrimoine naturel sur le secteur retenu pour les fins du Parc régional ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC des Sources a déterminé l'emplacement du parc régional dans son règlement 203-2013 adopté le 16 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que, toujours dans le respect des étapes inscrites dans le Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux, la détermination des limites officielles d'un parc régional sur le territoire de la MRC des Sources était une étape essentielle pour l'obtention du statut de parc régional et la signature de l'entente à portée générale avec le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que dans sa résolution 2014-01-8678, la MRC des Sources acceptait les termes de l'entente à portée générale et que celle-ci a été officialisée par la signature des parties prenantes, soit : la MRC des Sources, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT que selon les termes de l'entente à portée générale signée par le MERN, celui-ci s'engage à inscrire le Parc régional du Mont-Ham au Plan d'affectation du territoire public (PATP) et d'en reconnaître l'affectation principale que sont les activités récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que le PATP guide les interventions des divers acteurs en fournissant les bases nécessaires à une gestion intégrée des terres et des ressources et qu'il contribue à une mise en valeur harmonieuse et durable du territoire public, tout en minimisant les conflits d'usage;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et le Parc régional du Mont-Ham projettent actuellement de développer des sentiers de ski de fond faisant le tour de la montagne pour la phase un, et que ce sentier rejoindra le Lac à la Truite dans la phase deux du projet, et ce, tel qu'indiqué au Plan d'aménagement et de gestion ;

CONSIDÉRANT que des droits acéricoles ont été accordés sur des superficies des terres du domaine de l'État avant la reconnaissance officielle du statut de Parc régional et que dans son plan d'aménagement et de gestion, la MRC des Sources indique qu'elle souhaite faire cohabiter le développement des activités récréotouristiques et acéricoles de façon optimale ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles a accordé une hausse du quota à 5 millions d'entailles supplémentaires pour le Québec et qu'une part de ces entailles seront accordées sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec le MAPAQ, le MFFP est responsable du processus d'attribution des entailles sur les terres du domaine de l'État et que des demandes officielles d'agrandissement ont été acheminées par les producteurs acéricoles du Parc régional du Mont-Ham ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce processus d'attribution d'entailles, le MFFP doit demander l'avis à la MRC des Sources par rapport aux superficies identifiées dans son Parc régional ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources est favorable aux agrandissements des activités acéricoles sur le territoire du Parc régional du Mont-Ham aux conditions suivantes :

- les activités acéricoles ne nuiront pas aux sentiers existants ni aux projets de développement des activités récréotouristiques;
- une entente doit être signée entre le Parc régional du Mont-Ham et les acériculteurs sur les mesures d'harmonisation et d'atténuation spécifiques à effectuer.

QUE le conseil de la MRC des Sources demande à ce que le ministère ajoute ces conditions aux documents officialisant les droits d'exploitation d'établissements si ceux-ci sont accordés, ceci afin d'assurer que tout transfert de droits à un autre exploitant demeurera officialisé et rattaché aux superficies accordés.

Adoptée.

**2017-04-9848**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 342-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 248**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 5 décembre 2016 du Règlement 342-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 248;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 9 janvier 2017 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 201612-248 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que le règlement de la Municipalité de Saint-Adrien a pour objet de permettre l'usage de «commerce ou service général» dans la zone P-20;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il

est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [L.R.Q., c. A-19.1], le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 342-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 248 adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve Règlement 342-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 248;
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **408** à l'égard du Règlement 342-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 248.

Adoptée.

#### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

#### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet.

#### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

##### **PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

##### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Aucun sujet.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Le technicien en géomatique, M. Jean-Philippe Vignola, informe les membres du conseil que l'an 6 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est débuté depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. La mise à jour de l'an 6 doit être remise au plus tard le 31 mars 2018. M. Vignola mentionne que des rencontres sont à venir avec les principaux acteurs. La mise à jour des données pour les cartes est également débutée.

##### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, JEUDI LE 30 MARS 2017, 13 H 30, AU 309 CHASSÉ**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 23 mai 2017, à 9 h, au 600 rue Gosselin, Wotton (bureau de la Sûreté du Québec).

**ENVIRONNEMENT****SITE D'ENFOUISSEMENT****2017-04-9849****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2017 soit et est approuvé.

Adoptée.

**SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2017**

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2017 du Site d'enfouissement.

**EAU****2017-04-9850****RÉSOLUTION D'APPUI AU COGESAF CONCERNANT L'ACCÈS AU SOMAEU (SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES)**

CONSIDÉRANT que le COGESAF a accès, depuis plusieurs années, au SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement) géré par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que les données de suivi des SOMAEU sont des outils essentiels à la mise à jour du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion Saint-François;

CONSIDÉRANT que le déploiement du nouveau système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, maintenant géré par le MDDELCC, et que le COGESAF perdra son accès à ce nouveau système à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;

CONSIDÉRANT que le COGESAF devra faire la demande à chacune des municipalités munies d'un ou plusieurs ouvrages de traitement des eaux usées, afin qu'elles autorisent le COGESAF à accéder aux données;

CONSIDÉRANT que cela représente près de cinquante municipalités pour un total de 63 ouvrages de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le COGESAF a fait une demande d'accès au SOMAEU, par voie de résolution, auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris connaissance des besoins et des préoccupations du COGESAF;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources appuie le COGESAF dans ses démarches de demande d'accès au SOMAEU auprès du MDDELCC.

Adoptée.

**2017-04-9851****RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE RUISSEAU BURBANK, SITUÉ DANS LA VILLE DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la « Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC des Sources », adoptée en avril 2012, les travaux de tous types et de toutes natures, doivent être portés à la connaissance du conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que toute intervention affectant ou modifiant la géométrie, le fond ou les talus d'un cours d'eau sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et donc qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC est requise;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville doit effectuer des travaux de remplacement d'une conduite du ruisseau Burbank;

CONSIDÉRANT que la situation est susceptible de menacer la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT que le coordonnateur régional des cours d'eau a pris connaissance du dossier et a procédé à l'analyse des travaux projetés dans son ensemble;

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 avril 2017, a été transmise à la MRC, une copie certifiée conforme de la résolution no 173-2017 adoptée à l'assemblée extraordinaire du 18 avril 2017 de la Ville de Danville, dont l'inscription suivante apparaît : « Autorisation pour déposer un certificat d'autorisation – Ruisseau Burbank »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville s'engage à se conformer à toutes autres lois et règlements en vigueur des autorités compétentes en la matière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville s'engage à acquitter les frais relatifs à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources décrète les travaux dans le ruisseau Burbank en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

QUE la MRC des Sources autorise la Ville de Danville à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

QUE la Ville de Danville prenne la responsabilité d'assumer toutes les procédures, études et autres modalités à l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises;

QUE la Ville de Danville s'engage à défrayer tous les frais d'exécution des travaux, de préparation des études et de tous autres documents techniques frais relatifs à ces travaux.

Adoptée.

### **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

La conseillère en gestion des matières résiduelles et développement durable, Mme Karine Thibault, informe les membres du conseil que les changements annoncés à la loi 22 touchent certains points du PGMR. Parmi ces changements, il est fait mention, entre autres :

- Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a délégué à Recyc-Québec la planification régionale de la gestion des matières résiduelles;
- La MRC élabore sa propre stratégie de consultation publique et n'a plus besoin de constituer une commission;
- Le délai de réponse de conformité est raccourci à 120 jours;
- La période de révision du PGMR est revue à 7 ans au lieu de 5 ans. La période de 7 ans débute à partir de l'entrée en vigueur du PGMR;
- 2017-2022 : mise en œuvre du PGMR, 2022-2024 : 2 ans pour la révision;
- Obligation de tenir une seule consultation publique.

### **RÉCUPÉRATION**

La conseillère en gestion des matières résiduelles et développement durable, Mme Karine Thibault, informe les membres du conseil que Récup-Estrie mettra en ligne prochainement un site Internet qui permettra la recherche des récupérateurs pour les entreprises de l'Estrie. Il sera ainsi possible de faire des recherches pour des matières résiduelles qui ont déjà des récupérateurs sur le territoire estrien et avoisinant.

Ce site pourra servir éventuellement à identifier des matières non-récupérables qui font l'objet de recherche et qu'aucun débouché n'est disponible actuellement. Ceci pourra favoriser le développement de nouveaux potentiels de ressources à récupérer et ainsi localiser des volumes générés sur le territoire pour créer des symbioses industrielles.

Une conférence de presse présentée par Défi Polytech a annoncé le lancement d'une plateforme de symbiose industrielle sur le territoire estrien. Pour l'instant les efforts sont consentis davantage au niveau du territoire de la Ville de Sherbrooke. Il y a une ouverture au cours des années à agrandir les partenaires vers les autres MRC estriennes.

### **DEMANDE DE CITOYEN**

Aucun citoyen.

### **MRC FINANCES**

**2017-04-9852**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2017 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2017-04-9853**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2017**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201700219 à 201700314 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 343 081,04 \$.

Adoptée.

**MRC DES SOURCES**  
**ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2017**

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2017 de la MRC des Sources.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet.

**MRC ADMINISTRATION**

**2017-04-9854**

**CHANGEMENT DE FOURNISSEUR – ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT l'offre de la Financière Manuvie pour un régime d'assurance collective pour les employés de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que cette offre est avantageuse pour les employés et l'employeur;

CONSIDÉRANT que la Financière a démontré de l'intérêt pour le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède au changement de fournisseur pour que le régime d'assurance collective pour ses employés soit dorénavant offert par la Financière Manuvie;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tout document relatif à ce transfert.

Adoptée.

**2017-04-9855**

**TOURNOI DE GOLF DU MAIRE D'ASBESTOS, LE 26 MAI 2017**

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfique du maire d'Asbestos le vendredi 26 mai 2017 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources lors de ce tournoi;

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 95 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions relations publiques ».

Adoptée.

**2017-04-9856**

**RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE  
RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ANNUEL 2017**

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement 2017 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale »;

CONSIDÉRANT que ce bulletin comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC renouvelle son abonnement pour 2017 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale », au montant de 550 \$.

Adoptée.

**2017-04-9857**

**SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE, SOUPER BÉNÉFICE**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice du Symposium des arts de Danville le 5 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de cet événement iront à l'organisation de la 19<sup>e</sup> édition du Symposium qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour que soit représentée la MRC des Sources;

QUE le coût du billet au montant de 75 \$ taxes incluses soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions, relations publiques ».

Adoptée.

**2017-04-9858**

**MESI – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DU FONDS LOCAL  
D'INVESTISSEMENT (FLI) ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2016**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2016 pour un montant de 158 352 \$.

Adoptée.

**2017-04-9859****AJUSTEMENTS DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 233-2017 RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS À LA CLIMATISATION/ VENTILATION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC ET À LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES POUR LE PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté le règlement 233-2017 lors de sa séance extraordinaire du 8 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), certaines précisions et descriptions doivent être ajoutées à divers articles du règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources décrète ce qui suit :

- Ajoute l'alinéa suivant à la suite de l'article 2 du règlement 233-2017 :

*« La description plus détaillée des travaux ainsi que leur nature est jointe au présent règlement à l'annexe B. »*

- L'annexe B, de la présente résolution, s'ajoutera à la suite du règlement 233-2017 pour en faire partie intégrante;

- Ajoute le paragraphe suivant à la suite de l'article 3 du règlement 233-2017 :

*« Les modes de financement prévus pour assumer la totalité de la dépense inscrite au présent règlement 233-2017 se répartissent comme suit :*

<i>Somme totale des projets inscrits au règlement 233-2017</i>	<i>625 320 \$</i>
<i>Soutiens des partenaires financiers</i>	<i>143 320 \$</i>
<b><i>Sous-total de la part de la MRC</i></b>	<b><i>482 000 \$</i></b>
<i>Règlement d'emprunt 233-2017</i>	<i>360 000 \$</i>
<b><i>Résiduel à financer par la MRC</i></b>	<b><i>* 122 000 \$</i></b>

*\*Montant pris à même les surplus de la MRC ou les crédits disponibles au budget 2017 »*

Adoptée.

**MRC IMMEUBLES****IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)**

Aucun sujet.

**IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)**

Aucun sujet.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2017-04-9860****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Benoît Bourassa propose la levée de la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.